

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 28 janvier 2022</b>	<b>N° 2022-86</b>

Convocation du 21 janvier 2022

Aujourd'hui vendredi 28 janvier 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH  
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Géraldine AMOUROUX  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG  
M. Gérard CHAUSSET à Mme Amandine BETES  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN  
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET  
M. Jérôme PESCIANA à M. Patrick BOBET  
M. Thierry TRIJOULET à Mme Amandine BETES

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET à partir de 18h00  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h05  
M. Bernard-Louis BLANC à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h40  
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH jusqu'à 11h30 et de 14h30 jusqu'à 16h30  
Mme Delphine JAMET à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 10h30  
Mme Marie Claude NOEL à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 14h30  
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 13h30  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 16h00  
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h30  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h32  
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30  
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC à partir de 11h50 et jusqu'à 17h38  
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Zineb LOUNICI à partir de 16h27  
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA à partir de 17h16  
Mme Marie RECALDE à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h00  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 17h00  
M. Fabien ROBERT à M. Fabrice MORETTI à partir de 14h30  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30  
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 17h35  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h30

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Michel POIGNONEC à partir de 17h38

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 28 janvier 2022</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Mission rayonnement et équipements métropolitains</b>	<b>N° 2022-86</b>

---

**Subventions 2022 - manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - décision - autorisation**

---

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La culture constitue un élément déterminant du rayonnement des grandes agglomérations européennes, du sentiment d'appartenance de leurs habitants et de la cohésion territoriale.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence spécifique de « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la Métropole » telle que définie par délibération n° 2011/0778 du 25 novembre 2011, notre établissement public soutient financièrement la mise en œuvre de manifestations culturelles, organisées par des municipalités ou des partenaires privés.

Ce soutien est formalisé par le soutien à 47 manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement 2021-2023 conclus entre Bordeaux Métropole et les 28 communes et adoptés par délibération n°2021/526 du 23 septembre 2021.

Bordeaux Métropole est aujourd'hui sollicitée dans le cadre d'une subvention d'aide à l'organisation de 18 manifestations, pour un montant global de 723 200 €.

Consciente de l'impact important que peut encore avoir la crise sanitaire sur le secteur culturel, Bordeaux Métropole garantira un soutien minimal aux organismes privés et collectivités du territoire, que leurs manifestations 2022 soient maintenues dans leur format initial, réduites suite à de nouvelles dispositions gouvernementales ou préfectorales, voire annulées.

Le budget de la présente délibération est constitué des opérateurs et actions définis dans le tableau suivant :

OPERATEURS et ACTIONS	DESCRIPTION DE L'ACTION	SUBVENTION ACCORDEE PAR BM	BUDGET GLOBAL DE L'ACTION
<b>&gt; Biennale PanOramas / La Nuit Verte</b>  <b>GIP GPV Rive droite</b>  Codev ville de Bassens	➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Depuis sa création, PanOramas décline tous les deux ans un programme de découvertes artistiques centré sur les arts numériques, la création contemporaine et les loisirs alternatifs, dans le but de faire découvrir les 400 hectares de verdure qui constituent le parc des coteaux. Chaque édition, un nouvel espace est mis à l'honneur. Pour sa 6ème édition, la biennale installera sa Nuit	<b>60 000</b>	<b>264 000</b>

<p>Fiche action n°C050320013</p> <p>Codev ville de Cenon Fiche action n°C051190102</p> <p>Codev ville de Floirac Fiche action n°C051670068</p> <p>Codev ville de Lormont Fiche action n°C052490077</p> <p>Demande n° 2022-00227 en date du 8 juillet 2021</p>	<p>verte et ses marches au mois de septembre 2022.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette biennale depuis 2010, à hauteur de 33 500 € en 2010, 80 000 € en 2012 et 60 000 € depuis 2014. Elle est sollicitée cette année à hauteur de 60 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 264 000 €.</p>		
<p><b>&gt; Démos</b></p> <p><b>Opéra de Bordeaux</b></p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action n° C050630099</p> <p>Codev ville de Floirac Fiche action n° C051670085</p> <p>Codev ville de Gradignan Fiche action n° C051920047</p> <p>Demande n° 2022-00301 en date du 27 septembre 2021</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Initié par la Philharmonie de Paris et mis en œuvre sur le territoire par l'Opéra National de Bordeaux, Demos est un dispositif d'enseignement collectif de la musique fondé sur la pratique instrumentale en orchestre destiné à des enfants vivant dans des quartiers relevant de la « politique de la ville » ou des territoires ruraux éloignés des lieux de pratique culturelle. Depuis octobre 2016, une centaine d'enfants de 7 à 12 ans de la Métropole et de la Gironde prennent part à l'aventure pour une durée de trois ans. Il concerne 7 groupes de 15 enfants. Sur la Métropole, ce dispositif est déployé auprès d'enfants des villes de Bordeaux, Floirac et Gradignan. Chaque groupe dispose de quatre heures d'atelier par semaine, encadré par deux musiciens et un référent social. Les objectifs de ce programme sont multiples : - lever les freins sociaux et culturels liés à l'image de la musique classique par la pratique artistique et la fréquentation des institutions culturelles locales (répétitions ouvertes, etc.) ; - stimuler le développement personnel de chaque enfant en renforçant sa capacité d'attention à l'autre, de concentration par la pratique collective ; - initier un travail pédagogique innovant par l'association de compétences éducatives complémentaires ; - encourager les actions de diffusion en lien avec les acteurs culturels de proximité de façon à créer un ancrage musical avec le territoire de vie des enfants et un développement sur le long terme ; - soutenir la fonction parentale en renforçant les liens parents-enfants.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis sa création en 2016, à hauteur de 60 000 € répartis sur trois ans. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 20 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 304 000 €.</p>	<p><b>20 000</b></p>	<p><b>304 000</b></p>

<p>&gt; <b>Festival Les Campulsations</b></p> <p><b>Crous</b></p> <p>Codev ville de Pessac Fiche action n° C053180033</p> <p>Codev ville de Talence Fiche action n° C055220048</p> <p>Codev ville de Gradignan Fiche action n° C051920048</p> <p>Demande n° 2022-00261 en date du 19 juillet 2021</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Bordeaux Aquitaine œuvre pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants. Il organise chaque année depuis 15 ans un festival de rentrée des campus universitaires au mois de septembre.</p> <p>Ce festival fédère une quarantaine de partenaires : universités de Bordeaux et Bordeaux Montaigne, collectivités territoriales (Bordeaux, Pessac, Talence, Gradignan) ainsi que de nombreuses structures et associations culturelles de la métropole (opéra, théâtre national de Bordeaux en Aquitaine, scène de musiques actuelles d'agglomération (Smac d'agglomération), Cap Sciences, la Cité du Vin, Allez les filles...).</p> <p>Son objectif est de réduire les frontières entre campus et villes pour une meilleure cohésion des territoires et des acteurs culturels des communes partenaires. Il se déroulera cette année fin septembre 2022.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2016 à hauteur de 8 000 €. Elle est sollicitée cette année pour un montant identique de 8 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 160 000 €.</p>	<p><b>8 000</b></p>	<p><b>160 000</b></p>
<p>&gt; <b>Carnaval des 2 rives</b></p> <p><b>Association Parallèle Attitude Diffusion - Rock School Barbey</b></p> <p>Codev ville de Bassens Fiche action n°C050320014</p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action n°C050630178</p> <p>Codev ville de Cenon Fiche action n°C051190099</p> <p>Codev ville de Floirac Fiche action n°C051670081</p> <p>Codev ville de Lormont Fiche action n°C052490085</p> <p>Demande n° 2022-00124 en date du 5 juillet 2021</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Porté par l'association Parallèles Attitudes Diffusion-Rock School Barbey, le Carnaval des Deux Rives est un événement métropolitain fort. La mobilisation d'environ 40 000 personnes le jour de la parade du mois de mars participe chaque année au rayonnement de la métropole. Il met en lumière les initiatives artistiques et culturelles du territoire.</p> <p>En 2022 Le Carnaval des deux Rives prend une tournure historique pour faire le pont entre tous les chars, les publics, les entités et différents mediums. Le Carnaval 2022 promet d'être un théâtre sans mur, un spectacle sans tribune afin de créer une pièce contemporaine et populaire.</p> <p>La direction artistique sera menée par les artistes Gremis &amp; Skorpion Dancer, sous la houlette de Mykka Agency et proposera une réflexion sur le futur et les travers de la surconsommation.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014 pour un montant annuel de 15 000 €. Elle est de nouveau sollicitée cette année pour un soutien financier de 15 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 160 450 €.</p>	<p><b>15 000</b></p>	<p><b>160 450</b></p>

<p><b>&gt; Faites des bulles</b></p> <p><b>Association Passage à l'art</b></p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action n° C050320011</p> <p>Codev ville de Cenon Fiche action n° C051190100</p> <p>Codev ville de Floirac Fiche action n° C051670082</p> <p>Codev ville de Lormont Fiche action n° C052490086</p> <p>Demande n° 2022-00302 en date du 27 septembre 2021</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> L'association Passage à l'art, organisatrice de Faites des bulles, développe depuis 2019 de nouvelles actions de médiation autour du livre et de la lecture auprès de publics défavorisés ou en situation d'illettrisme (des livres à soi - projet développé à l'échelle de l'intercommunalité du Grand projet de ville). Faites des bulles est une manifestation qui vise la promotion et la valorisation de la bande dessinée et du livre jeunesse. Elle se déroulera les 14 et 15 mai 2022, avec 5 journées scolaires en amont et une exposition en parallèle.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2019, à hauteur de 15 200€. Elle est de nouveau sollicitée cette année à hauteur de 15 200€, sur un budget global de 66 000 €.</p>	<p><b>15 200</b></p>	<p><b>66 000</b></p>
<p><b>&gt; Festival des Hauts de Garonne</b></p> <p><b>Musiques de nuit diffusion</b></p> <p>Codev ville de Bassens Fiche action n° C050320012</p> <p>Codev ville de Cenon Fiche action n° C051190101</p> <p>Codev ville de Floirac Fiche action n° C051670083</p> <p>Codev ville de Lormont Fiche action n° C052490087</p> <p>Demande n° 2022-00086 en date du 2 juillet 2021</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Développé sur le territoire de la rive droite métropolitaine, sur les communes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont, le festival des Hauts de Garonne valorise les espaces du Parc des coteaux à travers une série de concerts gratuits de musique du monde. La 29<sup>ème</sup> édition du festival, organisée par l'association Musiques de nuit diffusion, se déroulera au cours du mois de juillet 2022 avec une soirée de concerts sur chacune des quatre villes et des actions de sensibilisation (siestes musicales, projections de documentaires musicaux, workshops, rencontres...).</p> <p>La programmation accorde une place prépondérante aux musiques du monde dans toute leur diversité permettant de (re)découvrir la culture de l'autre à travers ses musiques.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole, qui a soutenu cette manifestation en 2014 pour un montant de 30 000 €, en 2015 pour un montant de 25 000 €, en 2016 pour un montant de 23 750 € et en 2017 pour un montant de 22 563 € est sollicitée cette année pour un soutien financier identique au montant attribué depuis 2018, soit 25 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 181 500 €.</p>	<p><b>25 000</b></p>	<p><b>181 500</b></p>

<p><b>&gt; Temps forts cirque</b></p> <p><b>Association CREAC - Service culturel de la Ville de Bègles</b></p> <p>CODEV ville de Bègles Fiche action n°C050390004</p> <p>Demande n° 2022-00057 en date du 1er juillet 2021</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> La citéCirque est le nom donné à tout le volet de la politique culturelle de Bègles en faveur du spectacle vivant et du cirque. Le projet s'appuie sur le centre de rencontres et d'actions culturelles (CREAC) conventionné avec la Ville de Bègles. La citéCirque est à la fois un équipement et un établissement culturel dont les principes et le périmètre d'intervention sont en évolution constante à l'occasion de partenariats avec d'autres opérateurs et communes. La programmation sous chapiteau, de septembre à juin de chaque année, met à l'honneur les arts circassiens par l'aide à la création et la diffusion de spectacles et l'accueil de compagnies des arts du cirque.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole a soutenu la saison sous chapiteau du CREAC de Bègles en 2014, à hauteur de 20 000 €, en 2015 à hauteur de 50 000 €, en 2016 à hauteur de 45 000 €, en 2017 à hauteur de 40 000 € et depuis 2018 à hauteur de 47 500€. Elle est de nouveau sollicitée cette année pour un soutien financier de 47 500 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 546 200 €.</p>	<p><b>47 500</b></p>	<p><b>546 200</b></p>
<p><b>&gt; Festival Pouce !</b></p> <p><b>Association Esprit de corps</b></p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action n°C050630067</p> <p>Demande n° 2022-00253 en date du 12 juillet 2021</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Basé sur le principe de la coopération et du partenariat avec les structures culturelles du territoire (théâtres, salles de spectacle, médiathèques, lieux d'exposition, librairies, écoles de danse...) le festival Pouce ! est un temps fort pour le jeune public et les familles axé sur la danse contemporaine. En plus de la programmation de spectacles, il incite à la mobilité des publics et renforce la sensibilisation aux œuvres grâce à des actions de médiation et d'éducation artistique. Pour sa 11ème édition qui se tiendra du 1er au 11 février 2022, le festival Pouce ! proposera 24 représentations dont 15 séances scolaires sur les communes d'Ambarès-et-Lagrave à Blanquefort, en passant par Bordeaux, Bruges, Bègles, Floirac, Lormont ou encore Pessac.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation en 2014 et 2015 pour un montant de 20 000 €, en 2016 pour un montant de 19 000 €, en 2017 pour un montant de 18 050 € et depuis 2018 pour un montant de 20 000€. Elle est de nouveau sollicitée cette année pour un soutien financier de 20 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 155 644 €.</p>	<p><b>20 000</b></p>	<p><b>155 644</b></p>

<p>&gt; <b>Festival Chahuts</b></p> <p><b>Association Chahuts</b></p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action n°C050630068</p> <p>Demande n° 2022-00153 en date du 5 juillet 2021</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Le festival Chahuts met chaque mois de juin les arts de la parole à l'honneur grâce à des performances, des spectacles, des rencontres et des débats autour du théâtre, du conte, du slam, de la poésie, de la chanson, de la lecture, du récit... Sa programmation se décline à la fois en spectacles, en commandes in situ et en projets participatifs, d'artistes régionaux, nationaux et internationaux. Le festival propose également des rencontres issues d'un travail mené avec des publics et différents partenaires culturels, socio-culturels et éducatifs des quartiers de la politique de la ville et notamment du quartier Saint-Michel de Bordeaux, lieu d'enclavage de l'association organisatrice.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation à hauteur de 35 000 € en 2015, 33 250 € en 2016, 30 083 € en 2017, 40 000 € en 2018, 2019 et 2020 et 35 000 € en 2021. Elle est de nouveau sollicitée cette année pour un soutien financier à hauteur de 35 000 € pour un budget prévisionnel de 172 350 €.</p>	<p><b>35 000</b></p>	<p><b>172 350</b></p>
<p>&gt; <b>Festival Relâche</b></p> <p><b>Association ADMAA Allez les filles</b></p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action n°C050630072</p> <p>Demande n° 2022-00039 en date du 29 juin 2021</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Relâche propose de juin à septembre 2022, une trentaine de rendez-vous musicaux dans l'espace public (concerts, bals et après-midi) autour de la musique soul et blues. Les objectifs sont multiples : - soutenir des groupes émergents, - insérer socialement et/ou professionnellement son équipe et ses artistes, - sensibiliser les jeunes aux musiques actuelles et leurs enjeux.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient ce projet depuis 2015 dans le cadre de l'Été métropolitain (35 000 € en 2015 et 2016, 40 000 € en 2017), puis dans le cadre des contrats de co-développement et de l'Été métropolitain en 2019 et 2020, également à hauteur de 35 000€. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 35 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 511 610 €.</p>	<p><b>35 000</b></p>	<p><b>511 610</b></p>
<p>&gt; <b>Escale du livre</b></p> <p><b>Association Escales littéraires Bordeaux Aquitaine</b></p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action n°C050630069</p> <p>Demande n° 2022-00143 en date du 5 juillet 2021</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> L'Escale du livre est à la fois un festival de créations, de rencontres littéraires et un salon du livre. Elle est aujourd'hui reconnue comme l'une des dix plus importantes manifestations littéraires au niveau national et accueille chaque année de nombreux éditeurs, auteurs, illustrateurs, journalistes... venus de toute la France et de l'étranger. Pour sa 21ème édition, du 8 au 10 avril 2022, l'Escale du livre proposera trois jours de rencontres et de débats avec des écrivains et des illustrateurs, des lectures, des performances, des créations inédites... et un "village littéraire" d'éditeurs et de libraires. Un programme éclectique mêlant la littérature, la littérature graphique et jeune public avec des auteurs confirmés et des écrivains en devenir.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014 pour un montant annuel de 150 000 €. Elle est de nouveau sollicitée cette année pour un soutien financier de 150 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 628 122 €.</p>	<p><b>150 000</b></p>	<p><b>628 122</b></p>

<p>&gt; <b>FIFIB</b></p> <p><b>Association Semer le doute</b></p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action n°C050630071</p> <p>Demande n° 2022-00306 en date du 6 octobre 2021</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Le Festival international du film indépendant de Bordeaux, dit FIFIB, défend l'exigence et la popularité du cinéma indépendant mondial. Il a vocation à rendre compte de toutes les formes d'indépendances. Parfois décalé voire étrange, mais aussi drôle, romantique ou engagé, à l'image des films indépendants, le FIFIB poursuit son objectif de promotion de l'indépendance d'esprit, et de la liberté de création et d'innovation. Sa onzième édition se déroulera sur 7 jours, au mois d'octobre 2022.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014 (30 000 € en 2014, 28 000 € en 2015, 26 600 € en 2016, 25 000 € en 2017 et 26 000 € depuis 2018). Elle est de nouveau sollicitée cette année pour un soutien financier de 26 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 495 000 €.</p>	<p><b>26 000</b></p>	<p><b>495 000</b></p>
<p>&gt; <b>Musical Ecran</b></p> <p><b>Association Bordeaux Rock</b></p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action n°C050630100</p> <p>Demande n° 2022-00294 en date du 21 septembre 2021</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Créé en 2015 MusicalEcran est le seul événement national ayant pour ambition la promotion du documentaire musical, via notamment des projections, des rencontres avec des réalisateurs et professionnels du cinéma et des soirées thématiques. Musical écran se déroulera durant la 2ème semaine du mois de septembre 2022.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation en 2021 au titre du plan de relance culturel. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 20 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 134 850 €.</p>	<p><b>20 000</b></p>	<p><b>134 850</b></p>
<p>&gt; <b>Trente trente, les rencontres de la forme courte</b></p> <p><b>Association Cie Les Marches de l'été</b></p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action n°C050630070</p> <p>Codev ville du Bouscat Fiche action n°C050690068</p> <p>Demande n° 2022-00099 en date du 3 juillet 2021</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Depuis 18 ans, Trente-Trente suscite la curiosité en offrant une vision plurielle et pointue de la création contemporaine. Avec une programmation d'avant-garde aux croisements des disciplines danse, performance, cirque, musique, théâtre, cinéma et installation, cette manifestation met en avant des créations éclectiques et exigeantes valorisant la richesse et la particularité de la nouvelle scène locale, nationale et internationale à découvrir sous forme de parcours à travers la Métropole et la Nouvelle Aquitaine. La dix-neuvième édition proposera une vingtaine de propositions du 18 janvier au 10 février 2022.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014 à hauteur de 15 000 €. Elle est de nouveau sollicitée pour l'édition 2022 pour un soutien financier de 15 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 182 500 €.</p>	<p><b>15 000</b></p>	<p><b>182 500</b></p>

<p>&gt; <b>FAB - Festival international des Arts de Bordeaux métropole</b></p> <p><b>Association Festival des Arts de Bordeaux</b></p> <p>Codev ville de Bordeaux Fiche action n°C050630033</p> <p>Codev ville de Saint-Médard-en-Jalles Fiche action n°C054490061</p> <p>Demande n° 2022-00065 en date du 2 juillet 2021</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Du 1er au 17 octobre 2022, le Festival international des Arts de Bordeaux métropole fera vibrer l'ensemble du territoire grâce à sa programmation innovante et ambitieuse dédiée aux créations de spectacles vivants régionales et internationale. Ce festival pluridisciplinaire met l'ouverture au cœur de sa dynamique. Il est imaginé comme un moment de vie décloisonné, mixte, collaboratif et attractif, co-construit avec les acteurs culturels et institutionnels du territoire pour multiplier les temps forts hors les murs et les performances en salle.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2016 (110 000 € en 2016, 114 650 € en 2017 et 160 000 € depuis 2018). Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 160 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 773 600 €.</p>	<p><b>160 000</b></p>	<p><b>773 600</b></p>
<p>&gt; <b>Les médiévales</b></p> <p><b>Association Amanieu de Bouliac</b></p> <p>Codev ville de Bouliac Fiche action n°C050650003</p> <p>Demande n° 2022-00061 en date du 1er juillet 2021</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Depuis 1999, les Médiévales sont un évènement majeur qui permet au public de découvrir les réalités du Moyen-Âge de manière interactive par la musique, des outils, des costumes, de la gastronomie, des spectacles, des ateliers, des initiations et des démonstrations. La manifestation se déroulera les 11 et 12 septembre 2022.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014 pour un montant annuel de 6 500 €. Elle est de nouveau sollicitée cette année pour un nouveau soutien financier de 6 500 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 65 650 €.</p>	<p><b>6 500</b></p>	<p><b>65 650</b></p>
<p>&gt; <b>Evénements artothèque</b></p> <p><b>Association Les Arts au mur - Artothèque</b></p> <p>Codev ville de Pessac Fiche action n°C053180008</p> <p>Demande n° 2022-00291 en date du 20 septembre 2021</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Les Arts au mur-Artothèque est un lieu d'art contemporain tourné vers tous les publics grâce à un mode d'action original, le prêt d'œuvres. Expositions, résidences, programmation culturelle, actions éducatives s'articulent autour de sa collection de 940 œuvres, empruntées par des particuliers, scolaires, universités, entreprises, collectivités, espaces sociaux, hôpitaux, prisons... L'Artothèque de Pessac attire des publics de toute la métropole (85% de ses publics) et d'Aquitaine autour de ses différents projets. Dans un objectif permanent de démocratisation de la culture et de son accessibilité à tous, elle est à l'initiative de multiples actions développées en association avec des partenaires variés et contribue au dynamisme culturel ainsi qu'au développement économique du territoire.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient la programmation des expositions de cette structure depuis 2014 pour un montant annuel de 15 000 €. Elle est de nouveau sollicitée cette année pour un soutien financier de 15 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 27 350 €.</p>	<p><b>15 000</b></p>	<p><b>27 350</b></p>

<p>&gt; <b>Festival international du film d'histoire</b></p> <p><b>Association Festival du film d'histoire</b></p> <p>Codev ville de Pessac Fiche action n°C053180003</p> <p>Demande n° 2022-00273 en date du 31 juillet 2021</p>	<p>➤ <u>Présentation de la manifestation :</u> Depuis 1990, le Festival international du film d'histoire marie Histoire, cinéma et audiovisuel pour une meilleure compréhension de notre présent. Avec un thème chaque année, la programmation propose une quarantaine de débats et de rencontres avec des invités de renom ainsi qu'une sélection cinématographique de plus d'une centaine de films : œuvres de patrimoine, classiques, films rares ou inédits, avant-premières, fictions et documentaires. Le festival se déroulera sur 8 jours, au mois de novembre 2022.</p> <p>➤ <u>Plan de financement :</u> Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014. Depuis 2018, elle la soutient à hauteur de 50 000€. Elle est de nouveau sollicitée cette année pour un soutien financier de 50 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 558 375 €.</p>	<p><b>50 000</b></p>	<p><b>558 375</b></p>
---	---	----------------------	-----------------------

<p><b>Nombre d'opérateurs :</b></p> <p><b>18</b></p>	<p><b><u>Total des subventions accordées par Bordeaux Métropole au titre de la présente délibération :</u></b></p> <p><b>723 200 €</b></p>
--	--

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la délibération n°2021/526 du 23 septembre 2021 relative aux contrats de co-développements 2021-2023,

**VU** les dossiers déposés par les opérateurs,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** les manifestations précitées relèvent de la catégorie « évènement d'agglomération » inscrite dans la délibération n°2011/0778 et relèvent d'autre part des contrats de codéveloppement conclus entre notre établissement et les 28 communes de Bordeaux Métropole,

**DECIDE**

**Article 1:** d'attribuer aux structures mentionnées ci-dessus les subventions correspondantes.

**Article 2:** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer toutes les conventions relatives aux règlements des subventions précitées.

**Article 3:** d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2022, chapitre 65, articles 65748 et 657382, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 janvier 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>4 FÉVRIER 2022</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>4 FÉVRIER 2022</b>	la Vice-présidente,
	Madame Brigitte BLOCH